

Demande d'un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumptrack mobile au profit du sport libre, accessible à la population morgienne et aux écoles, subvention non déduite

N° DE PRÉAVIS : 9/3.23



DIRECTION : Bâtiments, sports et domaines

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 1^{er} mars 2023

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : lundi 20 mars 2023 à 18 h 30 / Salle Léman, Riond-Bosson 14

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS.....	3
2	PRÉAMBULE.....	3
2.1	Contexte	3
2.1.1	<i>Une infrastructure qui répond aux attentes de la population</i>	4
2.1.2	<i>Une infrastructure à disposition des écoles et des clubs</i>	4
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
3.1.1	<i>Caractéristiques techniques</i>	5
4	PLANNING GÉNÉRAL.....	6
5	ASPECTS FINANCIERS.....	6
5.1	Coûts et recettes du projet.....	6
5.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	6
5.3	Incidences sur le budget d'investissement	7
5.4	Tableau financier	7
6	ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	7
7	CONCLUSION	8

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis concerne la demande d'un crédit pour l'acquisition d'un pumtrack mobile, une infrastructure sportive à destination des enfants, des jeunes et des pratiquantes et des pratiquants de vélo, trottinette, skateboard ou patins à roulettes.

Installé durant un mois dans une dizaine de localités vaudoises, dont Morges, durant l'année 2023, le pumtrack mobile propriété du Canton a connu un très fort succès, incitant plusieurs communes à investir dans l'achat ou la construction d'une infrastructure similaire. Ce type de structure semble bien correspondre aux attentes des pratiquantes et pratiquants d'aujourd'hui. En effet, essentielle au bien-être physique et psychique, la promotion de l'activité physique et sportive passe, entre autres, par la mise à disposition d'infrastructures accessibles librement par toutes et tous. En possession de quatre infrastructures en libre accès destinées à la pratique d'activités physiques et sportives (Skatepark, Streetworkout et deux terrains synthétiques), la Ville de Morges souhaite, par l'achat d'un pumtrack mobile, proposer une nouvelle offre sportive abordable et accessible dès le plus jeune âge, complémentaire aux infrastructures existantes. Par cette demande de crédit, la Municipalité a pour objectif la promotion du sport et de l'activité physique pour toutes et tous, mesure inscrite dans son programme de législature 2021-2026.

2 PRÉAMBULE

Dans le cadre de son programme de législature 2021-2026, la Municipalité a choisi d'accorder une importance particulière à « la promotion du sport et de l'activité physique pour la santé de toutes et tous ». Le déploiement de cette mesure comporte plusieurs volets, dont la révision de la politique sportive et le développement de l'offre sportive sur le territoire morgien. Il est aujourd'hui possible, grâce au sondage réalisé auprès de la population dans le cadre de la révision de la politique sportive, d'affirmer que la demande en termes d'équipements de proximité en libre accès est réelle. L'achat d'un pumtrack permettrait donc à la fois de répondre à des attentes en diversifiant l'offre d'activité physique et sportive, mais également les lieux où elle est pratiquée.

2.1 Contexte

Arrivées en Suisse depuis une dizaine d'années seulement, ces structures fixes ou mobiles sont aujourd'hui fortement plébiscitées par les communes. Nombreuses d'entre elles ont investi ces dernières années dans leur achat ou leur construction. Dans le cadre de « l'année du vélo », le Canton de Vaud a fait l'acquisition d'un pumtrack mobile afin de pouvoir le mettre à disposition des communes durant l'année (Pumtrack Tour¹). La Ville de Morges a pu bénéficier de cette infrastructure durant tout le mois de septembre 2022, une belle opportunité de tester l'engouement de ce pumtrack auprès de sa population. Bien que la pluie se soit invitée à plusieurs reprises durant le mois, la fréquentation et les retours des utilisateurs, mais aussi des utilisatrices, qui étaient également largement présentes, ont été unanimement positifs. Certains parents ont été même surpris de l'attrait de cette activité auprès de leurs enfants. Cet engouement semble bien uniforme dans le canton, puisque le calendrier de réservation de cette infrastructure est complet jusqu'à fin 2024, sachant qu'une commune peut en bénéficier durant un mois par année au maximum. À la suite de ces essais, plusieurs d'entre elles ont acquis (ex.

¹ Références : <https://www.vd.ch/themes/population/sport/pumtrack-tour> & <https://anneeduvelo.ch/pump-track/>

Echallens, Lausanne) ou réfléchissent à l'acquisition ou la construction d'un pumptrack (ex. Arnex-sur-Orbe, Vevey). D'autres en ont inauguré récemment un (ex. Pampigny, St.-Cergue).

2.1.1 Une infrastructure qui répond aux attentes de la population

Dans le cadre du sondage réalisé auprès de plus de 3'000 Morgiennes et Morgiens, qui a permis de cerner les attentes et besoins en matière de sport, il est ressorti que les changements sociétaux, les agendas surbookés et les aspects financiers pèsent aujourd'hui considérablement dans la balance lorsqu'il s'agit de pratiquer une activité physique. La population a exprimé le besoin d'avoir à sa disposition plus d'infrastructures disponibles en libre accès et à destination du plus grand nombre. De plus, les personnes actives affirment privilégier la nature et les espaces publics de plein air lors de la pratique d'activités physiques. Le maintien et la construction d'installations permettant l'extension des possibilités de lieu de pratique pour les jeunes et les enfants sont également plébiscités. Le pumptrack répond donc parfaitement à cette attente. S'adressant en premier lieu aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux pratiquant·es d'un sport à roues, il s'avère que, dans des villes et communes suisses allemandes en possession de telles infrastructures depuis plusieurs années déjà (Bâle, par exemple), toutes les générations ont pris possession du lieu de pratique. Les personnes à mobilité réduite peuvent également utiliser les modules individuels, voire le circuit complet dès que leur niveau le permet.

2.1.2 Une infrastructure à disposition des écoles et des clubs

Monté dans les cours d'école (ex. Beausobre, Chanel, Vogéaz) ou dans les quartiers à proximité ou non de complexes scolaires (ex. Églantine, Bluard, Blancherie, Gare), le pumptrack pourra étoffer l'offre d'activité physique hebdomadaire de plein air des écolier·ères et de l'ensemble de la population. En plus d'offrir de nouvelles opportunités d'activité physique, le pumptrack permettra également de contribuer au renforcement de l'animation dans les quartiers au profit du développement du lien social. Il est prévu d'occuper, quatre à six différents sites par année. En coordination avec l'Office de la Cohésion sociale et les Directions scolaires, un calendrier précis sera mis en place dès l'automne 2023.

L'infrastructure bénéficiera également au Cyclophile morgien et son école de cyclisme. Créée en 1948, cette association sportive morgienne est également en charge d'une offre de sport scolaire facultatif qui rassemble plusieurs dizaines d'enfants tous les lundis hors vacances. Durant le mois de septembre 2022, leurs entraînements se sont déroulés sur le pumptrack mis provisoirement à disposition au Parc des Sports.

3 ASPECTS TECHNIQUES

Derrière le terme « pumptrack » se cachent à la fois une activité et le lieu de sa pratique. Un pumptrack est un circuit en boucle, en principe construit à plat et constitué de multiples bosses, compressions et virages relevés. Le mot « track » signifie la piste et « pump » indique que les utilisateur·trices doivent « pomper », soit utiliser leur poids du corps en le transférant vers l'avant ou l'arrière pour prendre de la vitesse sans pédaler. Ces structures sont accessibles à tous les engins à roues non motorisés (vélos, BMX, trottinettes, skateboards, patins à roulettes). Nul besoin de disposer de matériel coûteux pour prendre du plaisir, cette discipline est particulièrement adaptée aux jeunes dès qu'ils-elles pratiquent de la trottinette ou de la draisienne (vélo à deux roues sans pédale). En outre, ce sont des installations avec un faible risque de blessures, lorsque les recommandations de base sont respectées. La pratique du pumptrack permet d'améliorer la coordination, l'équilibre, la force et la technique d'un engin à deux roues sur un circuit à l'écart de la circulation. À l'inverse d'un skate park, qui est orienté

vers un type de sport très spécifique, cette infrastructure est plus largement accessible, que ce soit sous l'angle de l'engin employé ou sous celui de la technique.

Il existe deux types de structures : fixes (asphalte, terre) ou mobiles (bois, résine). Pour répondre aux besoins de la population actuelle et future, mais également des écoles, la Municipalité propose d'acquérir un pumptrack mobile. Ce type d'équipement pourra alors être déplacé à divers endroits de la Ville selon la saison et les besoins. Il sera également possible de le diviser en deux parties, afin que celui-ci puisse être monté dans deux lieux de plus petite surface en même temps (exemple : cours d'école, quartier d'habitation). S'ajouteront à ce circuit des modules individuels, qui permettront aux débutant-es de s'initier à la pratique. Le type de pumptrack choisi est semblable à celui qui avait été monté et utilisé par la population au Parc des Sports en septembre 2022.



3.1.1 *Caractéristiques techniques*

Sur conseil d'une entreprise spécialisée dans la fourniture et l'installation de pumptrack, le modèle choisi est composé de modules en résine et d'une longueur totale maximale de 114 mètres pour une largeur de piste de 1.20 mètre. Il est également possible, grâce à l'achat de deux modules complémentaires (entrée et sortie) de diviser le circuit en deux, afin que ceux-ci puissent être adaptés et montés dans des cours d'école, des quartiers ou tout autre espace identifié. À ce circuit, il est proposé d'ajouter cinq modules individuels, destinés aux débutant-es ou très jeunes enfants, afin qu'ils puissent se familiariser avec les mouvements avant de tester l'infrastructure principale. Les éléments de pumptrack démontés sont stockés sur des palettes. Celles-ci peuvent ensuite être chargées dans un bus ou camion afin de les déplacer. Si nécessaire, en période de grand froid par exemple, l'infrastructure pourra être stockée à l'abri



ou dans un lieu fermé. Au vu de leur matière, la durée d'utilisation estimée des modules avant de potentiels travaux d'entretien est de cinq ans. Il est ensuite souvent nécessaire de réaliser une réfection de la surface de la piste, composée de peinture et de sable de quartz. L'entretien courant, quant à lui, se limite au nettoyage de la surface en cas de dépôt de feuilles, terre ou autres. Les instructions et la formation liées au montage, démontage, entretien et transport sont inclus dans le coût d'achat.

En termes de bruit, grâce à sa structure exempte de jointures métalliques et de par sa conception induisant un mouvement continu, le pumptrack présente un impact moindre pour ce qui est des nuisances sonores, contrairement à un skate park.



Exemple de configuration du modèle choisi

4 PLANNING GÉNÉRAL

Le délai de livraison après passage de la commande est estimé à trois à quatre mois. Les modules individuels sont quant à eux disponibles généralement dès la commande passée, sauf rupture ponctuelle de stock. Ceux-ci pourraient donc d'ores et déjà être mis à disposition dès la fin de l'été. L'ensemble du circuit pourrait être installé en partie ou entièrement dès l'automne 2023. Un planning complet d'utilisation serait ensuite établi et communiqué dès le printemps 2024.

5 ASPECTS FINANCIERS

5.1 Coûts et recettes du projet

Le coût total du projet (sur offre rentrée) se monte à CHF 117'400.00, subvention non déduite. Ce montant est divisé de la manière suivante :

Circuit principal de 114 mètres	CHF 75'000.00
Modules additionnels pour permettre la division en deux circuits	CHF 4'000.00
Modules individuels	CHF 20'000.00
Frais divers (transport, formation, etc.)	CHF 10'000.00
Total HT	CHF 109'000.00
TVA 7.7 %	CHF 8'400.00
Total TTC	CHF 117'400.00

Un montant de CHF 450'000.00 est prévu au plan des investissements pour la réalisation de zones sportives sur l'ensemble de la législature. Il a été décidé de diviser ce montant en plusieurs sous-projets, l'acquisition d'un pumptrack étant le premier.

Les pumptracks étant reconnus comme une infrastructure œuvrant à la promotion, l'apprentissage et la sécurité de la pratique sportive et du deux roues, leur acquisition est soutenue par le Fonds du Sport Vaudois. Il est donc possible d'obtenir une subvention d'environ 25 % du coût total, soit un montant approximatif de CHF 30'000.00.

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

L'infrastructure ne nécessitant pas de coûts d'entretien annuel importants, l'impact sur le budget de fonctionnement est nul. Les coûts liés à l'organisation de potentiels événements et

animations autour du pumptrack seront pris en charge par le budget de fonctionnement de l'Office des sports.

Les tâches additionnelles liées au montage, démontage, déplacement et entretien de l'infrastructure seront réalisées par le personnel travaillant dans les infrastructures à ouverture saisonnière (piscine et patinoire).

5.3 Incidences sur le budget d'investissement

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par le compte d'investissement N° 3514.17300.5090.00 - CHF 117'400.00. Ce préavis correspond au N° : 505.99.19 dans le plan des investissements.

5.4 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2023	2024	2025	2026	2027
						et suivantes
Dépenses	117 400.00	117 400.00				
Subventions, participations ou autres	30 000.00	30 000.00				
Utilisation fonds	-					
Total investissements	87 400.00	87 400.00	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	5
Année début de l'amortissement	2023
Année bouclement du préavis	2027
Taux d'intérêt au 31 décembre 2022	0.50 %

	2023	2024	2025	2026	2027
Charge d'intérêts	352.20	352.20	352.20	352.20	352.20
Charge d'amortissement	23 480.00	23 480.00	23 480.00	23 480.00	23 480.00
Autres charges					
<i>Chapitre</i>					
Recettes					
<i>Chapitre</i>					
Total fonctionnement	23 832.20				

Après le versement de la subvention, l'amortissement sera recalculé.

6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du point de vue social, l'acquisition et l'installation d'un pumptrack apporteront une amélioration de l'offre d'activité physique et sportive. Celui-ci offrira à la population et aux écoles une opportunité de nouvelles activités sur un nouveau lieu de pratique et de rassemblement, promouvant la santé par le mouvement. Le montage de l'infrastructure dans

les quartiers offrira également un lieu d'intérêt pour les jeunes et moins jeunes, pratiquant·es ou non. Inclusif, le pumptrack est pratiqué par toutes et tous et est également accessible aux personnes à mobilité réduite. Du point de vue environnemental, l'activité ne génère pas de nuisances. Elle favorise l'utilisation du vélo, de la trottinette et d'autres engins non motorisés, et donc indirectement la mobilité douce. L'installation mobile peut être posée sur une surface perméable et ne nécessite pas de construction fixe, n'impactant donc que faiblement le sol.

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumptrack mobile, subvention non déduite ;
2. de dire que le montant de CHF 117'400.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 23'480.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss

Giancarlo Stella